
Adresse de la société des sans-culottes de Rostrenen informant de la fête célébrée en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des sans-culottes de Rostrenen informant de la fête célébrée en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 6-7;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34220_t1_0006_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Tous les citoyens se sont mêlés et ont dansé la Carmagnole au milieu des cris de Vive la République! Vive la Montagne! Vive les vainqueurs de Toulon! en se jurant union et fraternité et la garde nationale a reconduit à la Maison commune les autorités constituées.

Tel est le récit vrai de la fête simple mais touchante que les citoyens d'Ivry ont célébré en l'honneur des vainqueurs de Toulon. Puissiez-vous, Citoyens représentants y voir l'expression des sentiments patriotiques qui animent les républicains d'Ivry. Ils saisissent cette occasion pour vous témoigner leur reconnaissance des efforts constants que vous faites pour leur bonheur et vous invitent au nom du Salut public de rester inébranlables à votre poste jusqu'à [ce] que tous les tyrans coalisés aient fléchi le genou devant notre sainte Liberté et reconnu la République française, tandis que vous attaquez les ennemis extérieurs, les républicains d'Ivry, sentinelles vigilantes attaqueront et pulvériseront les ennemis intérieurs.

Vive la République! Vive la Montagne! »

P. MAUWAUTI (*maire*),
Fr. G. FREMANGEOT (*greffier*).

d

[Luçon, 12 niv. II] (1)

« Citoyen président,

La commune de Luçon adresse à la Convention nationale les calices, ciboires, bénitiers, encensoirs qui existaient dans la ci-devant cathédrale, aujourd'hui temple de la Raison. Tous ces hochets dont la fourberie des prêtres s'est servi pour tromper la simplicité crédule du peuple, pèsent 358 marcs 2 onces 7 gros.

Ces instruments de la superstition vont devenir dans vos mains des instruments de bienfaisance et d'utilité publique. Tout cet appareil fastueux inventé par les prêtres pour cimenter l'esclavage des peuples sera employé à affermir la liberté qui doit faire leur bonheur.

Si le département de la Vendée est un de ceux sur lequel le fanatisme a exercé plus d'emprise, il est cependant plusieurs points de ce département qui ont su s'en préserver. S'il abonda en prêtres fanatiques, il donna aussi le jour à des prêtres philosophes qui ont bien mérité de la patrie et par leurs discours et par leurs exemples. Plusieurs de ces derniers ont abjuré leurs erreurs et remplacé leurs bréviaires par la déclaration des Droits de l'homme et la Constitution.

Le citoyen Gaudin, ex-député de l'assemblée législative vient de donner un exemple qui va bientôt être suivi de plusieurs de ses confrères. Cet ex-vicaire épiscopal de Luçon vient d'épouser sa jeune et vertueuse gouvernante qui lui fera goûter les douceurs de la paternité. C'est ainsi qu'un homme véritablement éclairé sert sa patrie. C'est la servir que de renoncer à une continence désavouée par la nature et de lui donner des enfants qui puissent lui être utiles à leur tour.

Représentants, recevez nos remerciements sur

vos grands travaux et leur succès. Nous jouissons de la liberté, votre tâche était immense, et vous l'avez remplie. Parcourez votre carrière et n'abandonnez le gouvernail que lorsque le vaisseau de la République que vous dirigez aura résisté aux vents et aux tempêtes et sera rentré dans le port glorieux et triomphant ».

MAIGRE (*maire*), Fr. S. LAROCHE (*pr le secrét.*).

N. B. L'argenterie du poids de 358 marcs, le cuivre du poids de 861 livres, les cloches du poids de 5.600 livres ont été adressées au Directoire du district de Fontenay-le-Peuple pour être envoyés à la Convention.

[Extrait des délibérations de la comm., 10 niv. II]

Le conseil général de la commune de Luçon présidé par le citoyen Maigre, maire. Présents : les citoyens Arloing, Réveillaud, Martineau, Nouhaud, Mazières, P. S. Laroche, Marchand (off. mun.), Moulin, Peccate, Sureau, Vincent, Rasin, Bonnot, Gaudin, Le Clert, Madiot, Vriegnaud, Jouglas, Rossignol (notables), Druet (procureur de la comm.) et Barri (secrét.-greffier), assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est rendu en corps au temple de la Raison pour célébrer sa fête civique de la prise de Toulon. Tous les citoyens et citoyennes, ainsi que la garnison, la Société populaire, le comité de surveillance, la justice de paix remplissaient déjà le temple. Le maire a ouvert la séance par la lecture du décret de la Convention nationale, en date du 4 nivôse qui a été suivie de celles de différentes lois. Plusieurs discours sur les devoirs des pères et mères envers leurs enfants et des enfants envers leurs pères et mères ont été prononcés. Une collecte a été faite pour procurer des souliers aux défenseurs de la Patrie et s'est montée à la somme de 246 l. 11 s. Un enfant du sexe masculin exposé la veille à la porte d'un citoyen a été présenté et a reçu à l'unanimité le nom de La Montagne. Des cris de « Vive la République française une et indivisible », de « Vive la Montagne » ont fait retentir la voûte du temple. Des chants patriotiques ont succédé et la fête s'est terminée par un banquet civique et fraternel suivi d'une illumination générale.

e

[Rostrenen, 15 niv. II. La Sté des Sans-culottes, au présid. de la Conv.] (1)

« La Société régénérée des Sans-Culottes de Rostrenen, département des Côtes-du-Nord et depuis longtemps affiliée aux Jacobins de Paris... En séance à 9 heures du soir, elle a appris, par un courrier extraordinaire la prise de l'infâme... aujourd'hui Port de la Montagne : Aussitôt on n'a entendu que les cris : Vive la République! Vive la Montagne! Vive l'armée victorieuse! Les Sans-culottes se sont levés spontanément, serrés et embrassés en frères : il n'y a eu qu'une voix à demander : Le canon, la cloche, le tambour. — Illumination générale : Le président a entonné l'hymne de la Liberté. La Société en le chantant, s'est rendue à l'autel de la patrie. Le président y a publié au flambeau la lettre offi-

(1) C 290, pl. 918, p. 8. Mention dans Bⁱⁿ, 9 pluv.; Ann. patr., p. 1762; M.U., XXXVI, 157.

(1) C 290, pl. 918, p. 9. Mention dans Bⁱⁿ, 9 pluv.

cielle et le décret relatifs à la prise annoncée : La publication a été couverte d'applaudissements interrompus par mille et mille cris joyeux et patriotiques : elle a été ainsi continuée, au milieu de la Société en masse et d'une foule de citoyens dans toutes les places et rues de la commune : on a dansé la Carmagnole et passé la nuit à faire le diable à quatre.

La fête civique a été célébrée le 10 avec l'appareil et le cérémonial du 9 : les femmes s'empressoient de porter les fagots au feu de joie. Le président y a prononcé un impromptu : Que n'avons-nous (se sont écrié alors les Sans-culottes) tous les Bougres dont tu parles à brûler ici ?...

L'élan du patriotisme a tout contenu, sans armes, ni bayonnettes. Cela devoit être dans un district vraiment républicain qui, au fond de la ci-devant Bretagne, adore la Révolution et la Montagne : ses curés se marient; l'argenterie des églises s'envoie à la Monnaie, le peuple s'est levé en masse contre l'ennemi, le blé, les chevaux se sont fournis au premier mot d'ordre. Les offrandes se font en bas, chemises et souliers. L'espérance de la République fait du charpi (sic), les assignats sont la monnaie courante, la jeunesse est aux armées, le pouvoir constitué est obéi avec respect, l'aristocratie expire. Ça va. Ça ira et ça tiendra.»

C. GUEUDET (présid.), BOULAIN (secrét.),
R. L. NAHÉ (secrét.).

7

Lettre du ministre de la guerre au président de la Convention, dans laquelle il annonce qu'il lui fait passer 12 livres 15 sous, montant de la solde de 10 jours du citoyen Reybier, sergent au 4^e bataillon de l'Ain, dont il fait don à la patrie pour les frais de la guerre; ce même citoyen offre aussi, pour les veuves et orphelins des défenseurs de la patrie, le sixième de sa solde de chaque mois (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

8

La Société populaire de Draguignan demande à la Convention nationale que Barras et Fréron, qui ont sauvé pour la seconde fois Marseille, restent encore quelque temps dans le département du Var; elle annonce en même-temps qu'elle a armé et équipé un cavalier, qui est déjà rendu à sa destination (3).

Insertion au bulletin (4). Renvoi au comité de salut public (5).

(1) P.V., XXX, 197 et 214. Texte très proche de l'original, daté du 8 pluv. et signé Bouchotte (C 290, pl. 918, p. 7).

(2) Bⁱⁿ, 9 pluv. Mention dans *J. Paris*, n° 396; *M.U.*, XXXVI, 188.

(3) P.V., XXX, 197.

(4) Bⁱⁿ, 9 pluv. Mention dans *J. Sablier*, n° 1105; *M.U.*, XXXVI, 156; *J. Fr.*, n° 492.

(5) *J. Sablier*, n° 1105.

9

L'agent national provisoire de Bruyères marque que dans une vente de biens d'émigrés qui vient de s'effectuer, le prix de l'adjudication a presque triplé l'estimation (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Bruyères*, 1^{er} pluv. II. Au présid. de la Conv.]
(3)

« Je m'empresse de t'annoncer que la 2^e vente des biens des émigrés vient de s'effectuer : 47 petits lots estimés 4.882 l. ont été vendus 13.573 l. ce qui donne un excédent de 8.751 l. et prouve d'une manière énergique que nos administrés ne croient pas aux revenants. S. et F. »

VUILLAUME (agent nat.)

10

La Société populaire de Payzac informe la Convention nationale qu'elle a envoyé au district d'Excideuil 245 chemises et 12 paires de bas pour les défenseurs de la patrie, et 34 livres, tant en assignats qu'en numéraire, pour les frais de la guerre : elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la fin de la guerre (4).

Mention honorable et insertion au bulletin (5).

[*Payzac*, 27 niv. II. Au présid. de la Conv.] (6)

« Citoyen,

Nous te prévenons que nous envoyons demain au Comité de surveillance, établi par le district d'Excideuil, département de la Dordogne, les objets ramassés par les membres de la Société populaire établie au dit Payzac. Savoir : 245 chemises pour les défenseurs de la Patrie, 12 paires de bas, 2 au[nes] 1/2 de toile d'étoupes; en assignats pour les frais de la guerre, ci 13 l. en numéraire id. 21 l.

34 l.

Nous profitons aussi de cette occasion pour inviter les membres de la Convention nationale à rester à son poste jusques à la fin de la guerre. »

COURTILLIAS (présid.), B. CAILLOU (secrét.).

11

La Société populaire de Prayssac, canton de Puy-Libre, district de Cahors, a fait offrande à la patrie de 6 barriques d'eau-de-vie, de 200

(1) P.V., XXX, 197.

(2) Bⁱⁿ, 9 pluv.

(3) C 291, pl. 931, p. 19.

(4) P.V., XXX, 198.

(5) Bⁱⁿ, 9 pluv. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 157; *Ann. patr.*, p. 1762.

(6) C 290, pl. 918, p. 6.